

SÉANCE du 6 juillet 2010

L'an deux mille dix et le six juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Christine CARRIO, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER

Excusés : Stéphanie LAURENT, pouvoir à Christophe PHILIP ; Nadia BOURHIL, pouvoir à Christine CARRIO

Le secrétaire de séance est Serge BUCHOU

* * *

Le procès verbal de la séance du 8 juin 2010 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Alain de BOUARD rappelle que les documents préparatoires au conseil ont été mis à disposition des conseillers sur le site internet de la mairie.

Le maire demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour : lancement d'une étude préalable à la création d'un syndicat de regroupement pédagogique. Cette question revêt un caractère d'urgence suite aux différentes réunions qui se sont tenues avec la Sous-préfète.

Le conseil décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

I- Lancement d'une étude préalable à la création d'un Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP)

Le maire rappelle que les équipements scolaires et périscolaires de la commune de Quissac arrivant bientôt à saturation, l'accueil de nos enfants risque de poser des problèmes si nos communes ne participent pas à la mise en place de nouveaux moyens. Différentes réunions se sont déroulées avec la commune de Quissac et les communes dont une partie des enfants est scolarisée dans les écoles maternelle et primaire de Quissac. Il s'agit des communes de Bragassargues, Gailhan, Liouc, Orthoux-Sérignac-Quilhan, et Sardan.

Deux réunions ont également été tenues sur le même sujet en présence de Madame la Sous-préfète et des autres communes de la Communauté de Communes Coutach-Vidourle.

Il est apparu que, dans l'état actuel des choses et compte tenu des projets gouvernementaux concernant les collectivités territoriales, la communauté de communes ne souhaite pas intégrer la scolarité dans ses compétences.

Il est proposé de lancer rapidement une étude sur les possibilités de créer un SIRP entre les communes concernées. Cette étude aura pour objectif d'analyser la situation actuelle et son évolution prévisible à court et moyen terme, de proposer un ou plusieurs scénarios définissant les compétences, le mode de fonctionnement et le mode de financement du SIRP. Elle intégrera l'expérience issue des SIRP existant

dans le territoire de la Communauté de Communes. Les conseils municipaux de Bragassargues, Orthoux et Quissac ont déjà délibéré en ce sens.

Après discussion, les membres du conseil présents et représentés, à l'unanimité, décident de lancer avec les communes concernées une étude préalable à la constitution d'un Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP), sans préjuger de l'évolution des structures communautaires au cours des prochaines années. La commune de Quissac engagera toutes les formalités nécessaires au choix de l'intervenant chargé de cette étude dont les frais seront répartis de façon égale entre toutes les communes participantes.

II- PLAN LOCAL D'URBANISME : choix du cabinet assurant la maîtrise d'œuvre du Plan Local d'Urbanisme

Le maire fait un compte rendu du travail de la Commission d'Appel d'Offre (CAO):

Suite au lancement de la consultation dans les conditions prévues par le code des marchés publics, la CAO s'est réunie le 17 juin pour enregistrer et ouvrir les 2 offres reçues :

- G2C
- Synergies Territoriales

Une deuxième réunion de la CAO s'est déroulée le 29 juin en présence de la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) pour analyser le contenu des offres. Au vu des critères de choix définis lors de la consultation, la CAO a retenu l'offre de Synergies Territoriales comme la mieux disante. Il a toutefois été décidé d'adresser aux deux postulants une demande de précisions sur quelques aspects de leurs offres.

La CAO s'est réunie une nouvelle fois ce jour pour analyser les réponses des deux postulants. Il est apparu que celles-ci étaient satisfaisantes, mais ne modifiaient pas le classement des offres.

Dans ces conditions, la CAO propose au conseil de retenir l'offre de Synergies Territoriales.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir le cabinet Synergies Territoriales pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour un montant de 20.400 euros HT.

Le maire remercie les conseillers et fait la déclaration suivante :

« Après le lancement du projet d'assainissement collectif, la procédure de révision de la carte communale, le dossier « scolarité », nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle grande étape avec le Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit de prévoir, de planifier et de décider ce que sera notre village pour les 10 à 15 années à venir. C'est une très grande responsabilité pour nous tous élus de la commune en concertation avec les Pouvoirs Publics et avec les habitants.

Chacun d'entre nous, comme chaque habitant, sera concerné pour lui-même, au travers de sa famille, de ses voisins, de ses amis, par les orientations et les décisions prises en matière d'infrastructures d'équipements, de voirie, de constructibilité des terrains, d'école, etc.

Pour autant, nous ne sommes pas élus pour défendre des intérêts particuliers.

Je suis persuadé que chacun d'entre nous aura à cœur d'honorer le mandat que nous ont donné les habitants : celui de travailler à l'intérêt collectif en laissant de côté les intérêts personnels et partisans.

Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi pour y veiller ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.